

DIAL 3777

GUATEMALA - Prison, exil ou silence : La triple punition des femmes travaillant dans le système judiciaire

Glenda Alvarez

jeudi 30 avril 2026, mis en ligne par [Dial](#)

Le président guatémaltèque actuel, Bernardo Arévalo, qui a pris ses fonctions en janvier 2024, a dû faire face à de multiples recours judiciaires du ministère public pour empêcher sa prise de fonction. Les participantes de la table ronde « Criminalisation des femmes travaillant dans le système judiciaire au Guatemala : Défis structurels et réponses institutionnelles », organisée en mars 2026 au siège des Nations unies à New York, ont montré que les femmes travaillant dans l'institution judiciaire font de manière récurrente et organisée les frais du dévoiement du système judiciaire dans le but de les réduire au silence et de les empêcher de mener à bien des enquêtes impliquant les sphères du pouvoir. Cet article de Glenda Álvarez, journaliste guatémaltèque de 22 ans originaire du département de Santa Rosa, a été publié le 13 mars 2026 sur le site [Prensa Comunitaria](#).

D'anciennes procureures et avocates guatémaltèques ont expliqué que le système pénal du pays a été utilisé pour poursuivre des femmes qui ont enquêté sur des cas de corruption en mobilisant un arsenal de mesures de rétorsion qui inclut la détention provisoire abusive, des attaques digitales et le déplacement forcé.

La criminalisation au Guatemala non seulement emprisonne, expulse ou force au silence. Elle punit aussi les femmes pour avoir exercé leur autorité, avoir enquêté sur des réseaux de corruption et avoir osé occuper une place que le pouvoir persiste encore à réserver à d'autres.

Tel a été l'objet central de la discussion lors de l'évènement parallèle « Criminalisation des femmes travaillant dans le système judiciaire au Guatemala : Défis structurels et réponses institutionnelles », qui s'est tenu le 12 mars 2026, dans le cadre de la 70^e session de la Commission de la condition juridique et sociale de la femme (CSW70), qui se tient actuellement au siège des Nations unies, à New York.

La table ronde a réuni la rapporteuse spéciale de l'ONU sur l'indépendance des juges et des avocats, Margaret L. Satterthwaite ; les avocates guatémaltèques Flor Gálvez, Joceline Jácome et Xiomara Sosa ; et les intervenantes Adriana García et Sonia Acabal. La modération était assurée par Romina Canessa, avocate senior du Centre Cyrus R. Vance pour la justice internationale

L'activité ne s'est pas limitée à décrire une crise institutionnelle, mais a décrit concrètement la forme et les conséquences d'une politique de persécution qui, selon les participantes, a été mis en place par le ministère public et soutenue par des secteurs du système judiciaire au Guatemala, pour punir celles et ceux qui enquêtent sur des cas de corruption, ont défendu les droits humains ou osé s'opposer aux structures du pouvoir.

Des persécutions selon un schéma identique

La première à prendre la parole a été Adriana García, assessesseure experte du Rule of Law Lab de l'École de droit de l'université de New York, qui a expliqué que les persécutions actuelles n'ont pas commencé avec les attaques contre le gouvernement de Bernardo Arévalo, mais sont bien antérieures et ont touché des juges, hommes ou femmes, des procureurs et d'autres personnes impliquées dans la lutte contre la corruption.

García a précisé que divers organismes internationaux (dont la CIDH, les Nations unies, l'OEA et l'Union européenne) ont signalé l'usage abusif du droit pénal au Guatemala. Selon elle on retrouve de façon récurrente trois éléments : l'entrave aux enquêtes de corruption, l'utilisation du droit pénal comme mécanisme de persécution et des tentatives de déstabilisation démocratique.

Elle a souligné aussi que le Guatemala a des obligations internationales claires en matière d'indépendance, d'impartialité et de comptes à rendre au sein du ministère public, mais qu'en pratique n'existent pas de mécanismes efficaces pour obliger le bureau du Procureur général à rendre des comptes.

« Ce ne sont pas des incidents isolés »

La rapporteuse spéciale de l'ONU, Margaret Satterthwaite, a déclaré que ce qui se passe au Guatemala ne peut se comprendre comme une somme de cas individuels. Elle a affirmé qu'il existe un schéma identique de persécution contre des femmes travaillant dans le système judiciaire, des journalistes, des leaders indiens, des étudiants et des personnes qui défendent les droits humains.

Comme elle l'a expliqué, ce schéma récurrent inclut des campagnes de harcèlement en ligne, l'usage abusif de la détention provisoire, la manipulation lors des assignations de cas, des retards juridiques et un accès limité aux dossiers pour limiter l'examen public. Elle a aussi indiqué que nombre de femmes poursuivies font l'objet non seulement de criminalisation mais aussi de violences en raison de leur genre.

« Ces femmes ont souffert d'abus, d'harcèlement en ligne et dans des lieux publics, elles ont été détenues et pour les femmes indiennes notamment c'est un processus vraiment douloureux », résumait-elle.

« On veut nous renvoyer à la sphère privée »

Lors de la première partie de la table ronde, la modératrice a demandé aux participantes comment s'imbriquent les repréailles institutionnelles et les stéréotypes de genre. Les réponses des participantes ont convergé vers une même idée : la criminalisation des femmes travaillant dans le système judiciaire est liée non seulement à leur travail mais aussi au fait d'avoir occupé des lieux de pouvoir.

Joceline Jácome, avocate guatémaltèque et consultante d'Avocats sans frontières Canada, a déclaré que ces stéréotypes se voient même au cours des audiences. Elle a parlé de tentatives de discréditation professionnelle, d'attaques personnelles et d'arguments dénigrants de la partie adverse, sans que les juges sanctionnent ces pratiques. Pour elle, l'effet est clair : envoyer un message dissuasif à d'autres femmes jeunes qu'intéresse la défense des cas de droits humains.

Flor Gálvez, ancienne membre de la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala (CICIG) et du ministère public, actuellement en exil, a été plus directe. Elle a déclaré que les femmes criminalisées sont punies pour avoir osé affronter le pouvoir et que l'intention est de les renvoyer dans la sphère privée.

« On veut renvoyer à la sphère privée celles qui osent affronter le pouvoir », a-t-elle affirmé. « On veut nous cantonner à nouveau à la sphère privée. »

Xiomara Sosan ancienne procureure guatémaltèque, a confirmé que l'acharnement contre les femmes ayant travaillé dans le système judiciaire comporte une dimension profondément patriarcale. Elle a fait

remarquer que le message a été clair pour les femmes qui ont conduit des enquêtes dans des secteurs de pouvoirs : leur rappeler « quelle est leur place ».

L'exil comme prolongation de la punition

Un des moments des plus durs de la réunion a été quand Flor Gálvez a parlé de l'exil. Elle a raconté que ce jour-là, cela faisait quatre ans qu'elle avait quitté le Guatemala et a rappelé qu'elle a dû le faire précipitamment, sans pouvoir dire au revoir à sa famille. « Je suis partie avec une valise et mon chien », a-t-elle témoigné.

Elle a expliqué que l'exil non seulement brise les parcours professionnels mais aussi des projets de vie, des liens familiaux, et une stabilité émotionnelle. Elle a signalé aussi que de nombreuses femmes quittent le pays sans réseaux pour les soutenir, sans accompagnement psychologique, sans soutien économique et sans même savoir où elles vont dormir.

Pour cette raison, elle a insisté sur le fait que la réponse internationale ne doit pas être seulement de documenter les faits mais d'avancer vers la mise en place de mesures intégrales de protection, d'accompagnement et de réparation.

La détention provisoire comme punition anticipée

Quand la discussion en est venue à porter sur l'usage de la détention provisoire, Xiomara Sosa a affirmé qu'au Guatemala, celle-ci s'est convertie en un instrument de punition et d'intimidation, en particulier envers les femmes travaillant dans le système judiciaire.

Elle a cité plusieurs avocates qui ont été envoyées en prison : Leily Santizo, Paola Escobar, Aliss Morán, Samari Gómez et Claudia González. Elle a fait remarquer que ce n'était pas un hasard que toutes soient des femmes. Pour elle le message était de punir celles qui ont osé enquêter sur des présidents, des ministres, des chefs d'entreprise et des réseaux de corruption.

Elle a même raconté que, lors d'une audience, un représentant de la Fondation contre le terrorisme, lui a dit que ce qui lui arrivait « lui était arrivé car elle était sortie de sa cuisine ».

La phrase, disait-elle, résume de façon brutale le caractère patriarcal de cette persécution.

Défendre implique aussi de se mettre en danger

La criminalisation ne touche pas seulement celles qui ont été procureures ou juges. Elle touche aussi celles qui assurent leur défense.

Joceline Jácome a expliqué qu'actuellement elle est chargée de la défense d'environ dix femmes ayant travaillé dans le système judiciaire, dont Claudia González, et qu'au Guatemala existe déjà un schéma clair : les avocates et les avocats qui défendent des personnes criminalisées peuvent aussi faire l'objet de persécutions.

Elle a raconté que, à la fin de 2024 et au début de 2025, il y a eu plusieurs alertes sur de possibles ordres de détention contre des membres du collectif qui se charge de ces défenses. Cela les a obligés à activer des mesures de sécurité, des changements de domicile temporaires et des stratégies permanentes d'autoprotection.

Pour Jácome, assurer la défense de ces accusées implique de travailler dans un environnement de harcèlement, d'incertitude et de risque permanent.

Violence digitale pour faire taire et discipliner

La troisième partie de la table ronde a pris pour objet les attaques sur les réseaux sociaux. Les participantes ont affirmé que la violence digitale au Guatemala opère de façon coordonnée, avec des messages misogynes, des fuites d'informations confidentielles et des campagnes destinées à discréditer les femmes travaillant dans le système judiciaire.

Xiomara Sosa a raconté que même avant qu'elle ne soit détenue circulaient déjà sur les réseaux des messages qui annonçaient des ordres d'arrestation. Elle a expliqué que nombre de ces publications contenaient des informations qui ne pouvaient venir que du ministère public. Elle a aussi évoqué les insultes, les moqueries sur l'apparence physique et les expressions humiliantes.

Flor Gálvez a raconté aussi que dès qu'elle a commencé à prendre la parole publiquement, elle a été la cible d'attaques verbales telles que « salope », « moche », « grosse » ou « on va venir te chercher ». Elle a expliqué que cette violence ne se limite pas aux écrans : elle engendre la peur, l'autocensure, l'usure émotionnelle, et a un impact direct sur l'estime de soi.

« Pour moi qu'on me traite de salope ce ne sont pas des paroles en l'air, a-t-elle expliqué, ce sont des tentatives de contrôle ».

De son côté, Joceline Jácome a insisté aussi sur le fait que ces attaques constituent une structure organisée : elles se répètent au même moment, sur différentes plateformes, et avec le même objectif, celui de discréditer le parcours professionnel des femmes qui sont persécutées.

Une justice qui doit protéger aussi celles qui la défendent

Lors de la clôture, les participantes ont insisté sur le fait que l'indépendance judiciaire est une condition fondamentale de l'accès à la justice non seulement pour les personnes qui jugent mais aussi pour celles qui dénoncent, investissent ou défendent les droits.

Jácome a rappelé que l'accès à la justice ne commence pas au tribunal mais dès le moment où une femme dépose une plainte et espère que le système y répondra sans préjugés ni arbitraires.

Xiomara Sosa, de son côté, a déclaré que le Guatemala a besoin de changements profonds de la carrière juridique et de la façon dont sont élus les magistrats, pour que les femmes puissent accéder à ces espaces sans dépendre de pactes ou de faveurs.

La clôture institutionnelle a été assurée par Sonia Acabal, de Protection internationale Mésoamérique, qui a déclaré que l'accès à la justice doit aussi être garanti pour celles qui ont cherché à faire prévaloir la justice et qui, pour l'avoir fait, sont confrontées aujourd'hui à la violence institutionnelle.

Cette table ronde a clairement montré que la criminalisation des femmes travaillant dans le système judiciaire au Guatemala n'est pas qu'un conflit légal. C'est aussi une forme de punition politique et de punition de genre. On punit les femmes parce qu'elles conduisent des enquêtes, occupent des positions d'autorité, parce qu'elles défendent d'autres personnes poursuivies et parce qu'elles n'acceptent pas la place qu'on a voulu historiquement leur imposer.

- **Dial** - Diffusion de l'information sur l'Amérique latine - D 3777.

- Traduction de Françoise Couëdel pour Dial.

- Source (espagnol) : [Prensa Comunitaria](#), 13 mars 2026.

En cas de reproduction, mentionner au moins l'autrice, la traductrice, la source française (Dial -

www.dial-infos.org) et l'adresse internet de l'article.